

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 2

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181751>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 13 Janvier 1872.

La direction du théâtre de Lausanne nous annonce pour demain soir la représentation d'une œuvre dramatique qui a toujours fait une grande sensation. Le *Courrier de Lyon* (ou *l'attaque de la malle-poste*), fut joué pour la première fois à Paris en 1850. Dès lors, ce beau drame n'a cessé d'y être redonné presque chaque hiver, à un très grand nombre de représentations. Il n'a pas eu moins de succès sur toutes les autres scènes françaises et ait encore aujourd'hui salle comble.

Le *Courrier de Lyon* est non-seulement une pièce palpitante d'intérêt et féconde en situations émouvantes, mais il a pour sujet une erreur judiciaire qui a eu le plus grand retentissement; nous voulons parler de la condamnation à mort prononcée en 1796, par le tribunal criminel de Paris, contre Joseph Lesurques, reconnu plus tard innocent, et dont la réhabilitation demandée avec instance par sa famille, depuis nombre d'années, n'a pu encore être obtenue judiciairement.

Voici les faits rapportés en quelques mots :

En France, à la fin du siècle dernier, l'incurie du Directoire, les préoccupations extérieures, les désordres des années précédentes, avaient laissé dans les campagnes le champ libre au brigandage. On volait, on assassinait sur les grandes routes; on pillait, on incendiait dans les villages, et presque toujours l'impunité paraissait assurée aux malfaiteurs.

Un jour la malle-poste, faisant le service de Paris à Lyon, chargée d'une somme importante, est arrêtée sur le grand chemin. Le postillon est jeté bas d'un coup de pistolet, les voyageurs sont tués, le secret des lettres est violé, l'argent enlevé.

Un homme d'une apparence honnête, un habitant de Paris était venu voir son père qui résidait dans les environs du lieu où s'était passé le crime; tous les soupçons se portent sur cet homme, et chose singulière, tout semble les justifier. On l'a vu le soir du guet-apens, accompagné des hommes désignés comme ses complices; on l'a revu après le crime avec les mêmes hommes; le maître de poste qui lui a fourni un cheval, l'aubergiste chez qui il est descendu, les servantes de l'auberge, tout le monde s'accorde à le reconnaître.

En vain cet homme proteste-t-il de son innocence;

cence; en vain argue-t-il de sa famille, de sa fortune, de sa position à Paris, de ses relations honorables, d'une vie qui fut quarante ans laborieuse et honnête, tout conspire à le déclarer coupable, et ce qui devait le défendre est une charge de plus contre lui! Son honnêteté n'est qu'un masque, sa fortune a une source honteuse; ses amis... aucun d'eux déjà ne le reconnaît, et quand il s'efforce de prouver son *alibi*, le hasard lui-même se ligue avec ses accusateurs et la preuve matérielle lui manque!... Cet homme, enfin, porta sa tête sur l'échafaud!...

Deux ans après un nommé Dubosc, condamné à mort pour un crime semblable, avouait que c'était lui qui avait attaqué le courrier de Lyon!... Un jeu fatal de la nature avait égaré la justice, et l'honnête homme avait payé de sa tête sa ressemblance frappante avec le meurtrier!

Le nom de Lesurques est demeuré en France comme le symbole vivant de la faillibilité humaine; c'est le remords de la magistrature, l'épouvante secrète de toutes les consciences qui jugent!



Dans sa chronique littéraire de janvier, la *Bibliothèque universelle* rend compte d'un magnifique ouvrage publié par la maison Hachette et intitulé : *Rome*, par M. Francis Wey, où l'on trouve les plus curieux détails sur les institutions et les mœurs de la capitale de l'Italie. Voici, entr'autres, ce que nous y lissons sur l'administration des postes, qui nous paraît encore fort arriérée dans cette ville qui se croit la première du globe :

« Jusqu'au 1^{er} octobre 1865, une simple lettre de Marseille à Rome a coûté 60 sous ou baïoques. Une lettre de faire part imprimée et non cachetée m'en a coûté 41. Sous prétexte de la pénurie de leurs finances, les Romains maintenaient ces lourdes taxes, sans qu'il fut possible de les convaincre qu'un abaissement du tarif profiterait au trésor en multipliant les correspondances.

Pour éviter les risques d'une perte, la poste romaine refuse de recevoir toute lettre qui n'est pas affranchie jusqu'aux marches des Etats pontificaux. Mais chose plus incroyable les lettres qui arrivent au bureau parfaitement affranchies y resteront à jamais si vous n'allez pas les chercher ou si vous n'avez pas informé les employés que votre désir est de les recevoir à domicile. C'est le destinataire des



missives qui défraie les facteurs de la poste ; chaque lettre est donc surtaxée d'une baïoque supplémentaire que l'on donne aux facteurs de la main à la main. Autant de lettres autant de sous. On peut économiser cette dépense en allant prendre sa correspondance à la direction. De là cet encombrement du guichet à l'heure du courrier, et la facilité avec laquelle on remet une lettre au premier venu qui la demande.

L'institution des facteurs payés par le public a un bien autre inconvénient ! Ces messagers qui font leur tournée sans boîte ni portefeuille se sont assurés dans certaines boutiques de cabarets ou de pâtisseries des étapes connues où les gens de chaque quartier viennent examiner s'il n'y a rien pour eux, dans le tas épargillé sur une table, à la disposition des chalands.

Candeur digne de l'âge d'or ! pourvu que le distributeur passif voie chaque lettre enlevée remplacée par un sou, l'opération est régulière, et plus elle se fera vite, plus la tournée sera simplifiée. Vous pouvez donc sans conteste acquérir pour un baïoco telle missive qu'il vous plaira.

« Ce que je dis, je l'ai vu pratiquer dix fois. »

Lausanne au XIII^e siècle.

(Notes extraites d'un ancien manuscrit.)

Au sortir de la porte de Rive, et derrière l'église de St-François, on trouve quatre grands bâtiments sur l'ancien sol du couvent, et dont deux sont en partie les restes. Le premier est employé à une grande imprimerie, les étendoirs et magasins nécessaires, les presses sont placées dans l'ancien réfectoire (1) qui est une grande voûte assez exhaussée sous laquelle il y a une cour soutenue par d'énormes pilastres en pierre. Dans cette cave on a établi un grand pressoir sous lequel se trouve une ouverture secrète conduisant à un chemin souterrain, qui passe à côté de l'église et traverse la place de St-François. Il avait son issue dans la cave d'une grande maison à l'angle septentrional de la place (2). On prétend que les frères mineurs allaient en bonne fortune par ce chemin secret.

Il y avait dans cette cave quatre grandes poutres ou sommiers qui la partageaient en croix, en allant d'un pilastre à l'autre ; à les voir on les croyait très solides et ne pouvant rien contenir dans leur intérieur. Cependant comme l'on faisait des réparations dans cet ancien bâtiment, et qu'on savait que les frères en quittant leur couvent n'avaient pu emporter leur vaisselle et effets précieux, dans l'idée qu'ils pourraient bien les avoir cachés dans cette cave, on avait commis un membre de la magistrature pour veiller de près sur les ouvriers. Un charpentier monta sur une échelle ; et voulant planter sa hache dans l'un de ces sommiers pour s'aider de ses deux

(1) Ce réfectoire, qui a été démolî, touchait à la maison de Brenles.

(2) Cette maison est probablement l'ancienne maison Rey, actuellement en réparation. On y lit encore au pied d'une tourelle : *A toi mon Dieu mon cœur monte.*

mains, à peine l'eut-il frappé qu'il se fit immédiatement un bruit qui décela ce petit trésor.

On ouvrit avec précaution, c'était quatre planches qui, ajustées avec beaucoup de soin, formaient l'apparence d'une énorme poutre, mais laissaient un vide intérieur dans lequel on trouva les vases du couvent et autres effets ; huit de ces vases en manière de coupes très évases et sur des pieds assez bien sculptés servent aujourd'hui pour la célébration de la Ste-Cène dans cette même église de St-François et dans la Cathédrale. Les deux bâtiments dans la même cour faisaient portion des grands cloîtres ou logements des frères et ont été ensuite employés à l'emplacement d'une grande fabrique de draps grossiers ou raturés, laquelle étant tombée et la plus grande partie de ces maisons incendiées en 1746, ces maisons étant du fief de la ville de Lausanne, le magistrat a cru devoir les mettre dans le commerce et les a abergées à des particuliers qui ont bâti des maisons (3) assez vastes, très commodes, et surtout la plus éloignée de l'église, qui réunit aujourd'hui tout l'ancien clos du couvent, en jardin, vergers et vignes, dans la plus belle situation du pays, ce qui en fait une des propriétés les plus agréables.

La quatrième de ces maisons est une espèce d'hôtel à la moderne que M. de Polier de St-Germain bourgmestre de Lausanne, a fait bâtir sur le terrain d'une grande aile de l'ancien couvent de Saint-François, dans laquelle étaient de vastes salles à l'antique qui avaient la vue sur tout le lac Léman et le beau pays qui l'entoure. C'est dans ces salles que se tinrent l'an 1448 les assemblées du fameux concile de Bâle, qui fut transféré à Lausanne à cause des ravages que la peste faisait à Bâle et les lieux circonvoisins. Ce fut dans l'une de ces assemblées qu'Amédée, comte de Savoie, pape sous le nom de Félix V, résigna le pontificat pour donner la paix à l'Eglise. C'est dans ces mêmes salles qu'environ un siècle après se tinrent ces disputes de religion dans lesquelles parurent avec tant d'avantages Pierre Viret, Farel et Jean, le comte de la Croix.

Les compagnons de joyeuse vie.

(Chronique suisse. — 1477.)

Les Suisses, avant que Charles le Téméraire vint se prendre à eux, étaient trop fiers de leur indépendance pour faire de la guerre un métier ; ils ne savaient verser leur sang que pour la défense de leur patrie : ce fut une cause aussi sainte qui leur inspira ce courage héroïque et cette modération qui ont soutenu leur petite république au milieu du bouleversement de tant d'empires.

Ce peuple de braves se prosternait sur le champ de bataille pour rendre grâce à Dieu de lui avoir conservé sa liberté. Chacun déposait ensuite les armes et retournait à ses paisibles travaux.

Les jouissances du luxe restèrent inconnues aux Suisses jusqu'au XV^e siècle. Ils manquaient même parfois du nécessaire, témoin ce sire d'Egerden qu'un roi de Bohême, en guerre avec la France, envoya querir pour commander son armée. Il répondit au messager du roi qu'il était prêt à partir le lendemain avec lui ; mais lorsque celui-ci vint le chercher,

(1) Ce sont les maisons Grenier.